

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 7.4

Reconnaître un diplôme étranger

Un collaborateur formé à l'étranger arrive avec un diplôme que personne ne sait lire. Pour la formation professionnelle, le SEFRI compare et reconnaît les titres…

TransparenceRH

2	2	1
cas : réglementée ou non	mesures : épreuve d'aptitude, stage d'adaptation	attestation de niveau pour les autres



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Le Conseil fédéral règle la reconnaissance des diplômes et certificats étrangers de la formation professionnelle et peut conclure des accords internationaux (LFPr 68).



LA RÈGLE

À retenir

Le SEFRI compare un titre étranger s'il repose sur des dispositions publiques et a été délivré par l'autorité compétente, et si la personne a les **connaissances linguistiques** nécessaires à la profession (OFPr 69).



LA RÈGLE

La règle clé

Profession non réglementée (par exemple employé de commerce) : Aucune reconnaissance exigée pour travailler ; attestation de niveau utile (OFPr 69b)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Réglementée : reconnaître pour exercer. Non réglementée : une attestation pour mieux lire. »



LE PIÈGE

Le piège

Exiger une reconnaissance pour toutes les professions. Pour un métier non réglementé, elle n'est pas nécessaire : la demander retarde l'engagement sans base légale. L'attestation de niveau suffit pour lire le titre.



LA BASE LÉGALE

Les références

LFPr art. 36 et 68 ; OFPr art. 69 à 69b ; SEFRI, FAQ du paquet de mesures et reconnaissance des qualifications étrangères.



Le cas express

Métier non réglementé : reconnaissance obligatoire ?

✓ **Non** Attestation de niveau facultative (OFPr 69b).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Savoir si la profession est réglementée.
- ☐ Pour une profession réglementée, demander la reconnaissance.
- ☐ Sinon, demander au besoin une attestation de niveau.
- ☐ Pour une haute école, Swiss ENIC.
- ☐ Ne pas confondre reconnaissance et titre suisse.

Base légale : LFPr art. 36 et 68 ; OFPr art. 69 à 69b ; SEFRI, FAQ du paquet de mesures et reconnaissance des qualifications étrangères.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-diplomes-etrangers.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.